

## **NUISANCES AÉRIENNES | Maxime Thory réclame le plafonnement du trafic, un couvre-feu & le retrait des avions bruyants**

**Jusqu'au 8 juillet, le groupe ADP consulte sur son projet d'aménagement de Roissy-CDG à l'horizon 2035 et 2050.**

### **Participez à la consultation et faites entendre votre voix**

Il est impératif que chacun se mobilise pour influencer sur les décisions à venir. **Exprimez-vous avant le 8 juillet** en partageant votre témoignage et en exigeant des mesures à la hauteur des enjeux.

**Votre avis compte. Ne laissez pas les décisions se prendre sans vous :**

[Concertation volontaire du 8 avril au 8 juillet 2025 : donnez votre avis sur l'avenir de Paris-Charles de Gaulle - Groupe ADP - Entre voisins](#)

### **Une mobilisation constante de Montmorency**

Depuis plusieurs années, **la Ville de Montmorency se mobilise activement** pour limiter l'impact des nuisances aériennes sur son territoire.

- **Le 31 mars 2022**, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une délibération demandant des mesures précises dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2022-2026.
- **Le 9 mai 2023**, 300 élus, dont le maire de Montmorency **Maxime Thory**, ont interpellé le gouvernement en exigeant un plafonnement du trafic, un couvre-feu nocturne et une meilleure prise en compte des nuisances sonores selon les recommandations de l'OMS.
- **En mars 2024**, la Ville a participé à la consultation citoyenne « *Nuisances aériennes, stop ou encore* » aux côtés de 147 communes d'Île-de-France et de l'Oise. **Le verdict est sans appel : sur plus de 50 000 participants, 97 % demandent une réduction du trafic aérien.**

Aujourd'hui, la ville demande :

- Le **plafonnement** du trafic annuel de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle a minima à 500 000 mouvements d'avions par an et, si possible **à 440 000 mouvements d'avions par an** ;
- L'installation d'un **couvre-feu entre 22h et 6h du matin** (et a minima le plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels de 22h à 6h) ;
- Le **retrait des avions bruyants** de marge inférieure à 17 EPNdB de jour comme de nuit dès 2025.



Liens utiles

[Participez à la consultation ici](#)